



Rapport d'activités

2011

Atout Ei
FEDERATION WALLONNE DES ENTREPRISES D'INSERTION

Assemblée générale du 26 avril 2012



Sommaire

CHAPITRE I	ATOUT EI : PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT	
	L'objet et les missions	4
	Les membres d'Atout EI	5
	Les activités de la Fédération	8
	Les organes de gestion	9
	Les mandats	11
CHAPITRE II	DOSSIERS ET ACTIONS	
	Dossiers transversaux	17
	Dispositif entreprise d'insertion	17
	Santé économique des membres	20
	Décret économie sociale	21
	Dossiers verticaux	22
	Titres-services	22
	Services de proximité, IDESS	23
	Les projets	25
	Le projet CoJEST - 2008-2013	25
	Le projet D.E.S.I.R. - 2008-2013	27
	Le projet Bonne gouvernance - 2010-2011	27
	La formation	29
	La communication	30
CHAPITRE III	PROJETS FUTURS	
	Notre mission, nos valeurs	33
	Nos objectifs à long terme	33
	Nos objectifs stratégiques	34
	Des projets qui s'inscrivent dans ces objectifs	35



Projet Région wallonne - Administrateurs en EI - 2012-2013	35
Projet Région wallonne et FSE 2008-2013 - CoJEST	36
Projet API FOREM 2011-2012	37
Coopérative « Buy Together »	37

LEXIQUE ET ABRÉVIATIONS

39

ANNEXES

Composition des organes de gestion	41
Equipe et partenaires d'Atout EI	42

RECUEIL DES PRODUCTIONS 2011

Flash Info 1, 2 et 3

Publications projet D.E.S.I.R.: Convention-type et guide de l'entreprise titres-services

Santé économique des membres: exemple fiche ranking

Travail préparatoire à la réforme du décret EI: notes d'Atout EI relatives au public-cible, à la tension salariale, à l'accompagnement social

Carte blanche d'Atout EI parue dans *Le Soir* : « Le titre-service: mesure pour l'emploi ou droit acquis des consommateurs ? »

Les EI wallonnes en chiffres - comptes BNB 2010





CHAPITRE I

PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT

L'objet et les missions

Atout EI est la Fédération wallonne intersectorielle pluraliste représentative des entreprises d'insertion.

Les missions qui lui sont dévolues sont principalement:

- ◇ regrouper les entreprises d'insertion reconnues par la Région wallonne,
- ◇ promouvoir ces entreprises d'insertion,
- ◇ recueillir leurs attentes et leur proposer des solutions,
- ◇ les représenter auprès des interlocuteurs publics et défendre le fonctionnement du secteur,
- ◇ tenir à jour des données statistiques sur le secteur,
- ◇ collecter et diffuser toutes les informations concernant les entreprises d'insertion,
- ◇ créer, organiser et tenir des groupes de travail sur des questions techniques et des problèmes spécifiques aux entreprises d'insertion, ainsi que des chambres sectorielles,
- ◇ favoriser la formation sous toutes ses formes au sein des entreprises d'insertion wallonnes.



Les membres d'Atout EI

Lors de l'Assemblée générale constitutive fin 2006, 51 membres étaient affiliés à la Fédération.

Au moment de clôturer ce rapport (avril 2012), Atout EI regroupe 136 membres dont 4 sont des fédérations d'économie sociale (SAW-b, Febecoop, CAIPS et RES), et 132 sont des EI, ce qui représente plus de 80% des EI agréées par la Région wallonne (158 EI selon la liste de la RW de janvier 2012). Sur les 132 EI membres, 10 EI sont en attente de ratification par l'AG du 26 avril 2012 et 17 EI seront devenues membres durant l'année 2011.

Répartition de nos membres sur base des EI agréées

Nos membres couvrent une grande variété de secteurs d'activités s'adressant tant aux entreprises, qu'aux pouvoirs publics ou aux particuliers:

- ◇ Tri et recyclage (papiers cartons; électroménagers; équipements électriques et électroniques; dépollution et démantèlement de DEEE; démantèlement et dépollution de véhicules; collecte à domicile d'objets réparables et revalorisables / ressourcerie; magasin de seconde main)
- ◇ Fabrication, réparation, maintenance de pièces mécaniques dans l'industrie
- ◇ Bois (exploitation forestière; scierie et menuiserie; abattage d'arbres)
- ◇ Entretien (assainissement de sites; entretien de parcs et jardins / espaces verts; maintenance industrielle; recyparcs)
- ◇ Nettoyage (industriel; aide-ménagère par le titre-service; voiries et abords; nettoyage de véhicules avant la vente, nettoyage de véhicules d'entreprises et de particuliers)
- ◇ Transport (dépannage et gardiennage de véhicules accidentés)
- ◇ Services de proximité dans le cadre d'IDESS (petits travaux habitat -entretien, réparation et aménagement-; aménagement et entretien des espaces verts; nettoyage de locaux de petites asbl; transport de proximité)
- ◇ Blanchisserie / Lavoir
- ◇ Repassage par le titre-service / Couture
- ◇ Bâtiment (construction et rénovation; travaux de peinture; ferronnerie; fabrication de cloisons amovibles et acoustiques; panneaux isolants et acoustiques; plafonnage/crèpissage; éco-construction; isolation et ventilation; installation de

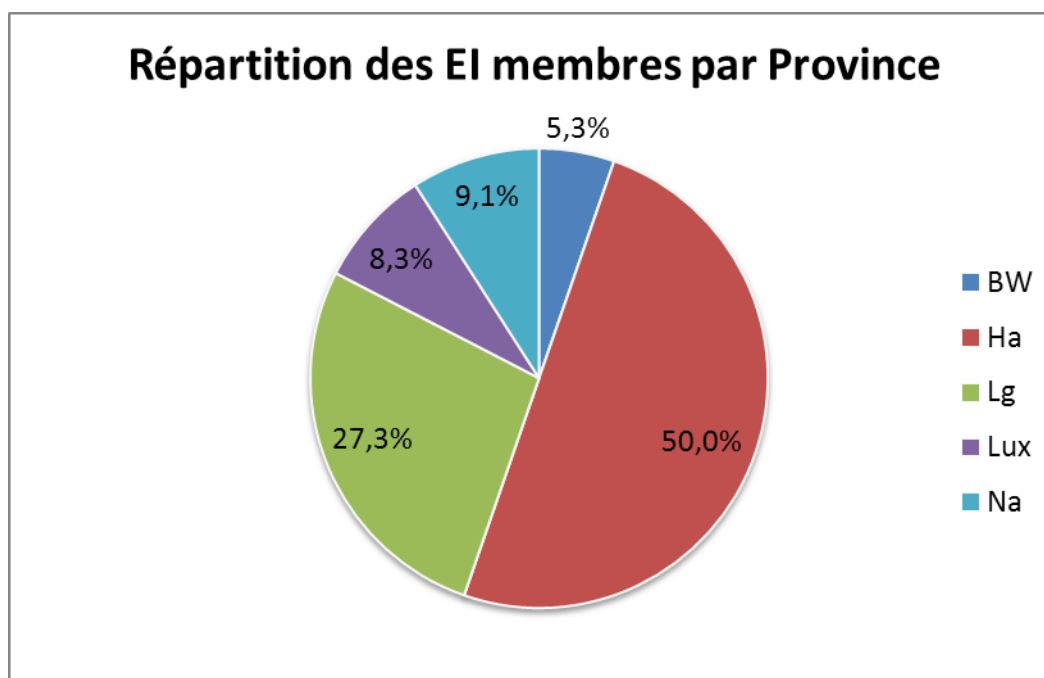


panneaux photovoltaïques; achat et gestion d'immeubles; petite maintenance, montage de mobilier, réparations diverses)

- ◇ Services aux entreprises (numérisation et call center; gestion administrative et encodage; numérisation et gestion électronique de documents; conditionnement/ emballage, gestion d'immeubles, mailing, événementiel, location de chapiteaux)
- ◇ Horeca

Répartition en chiffres des 132 EI membres

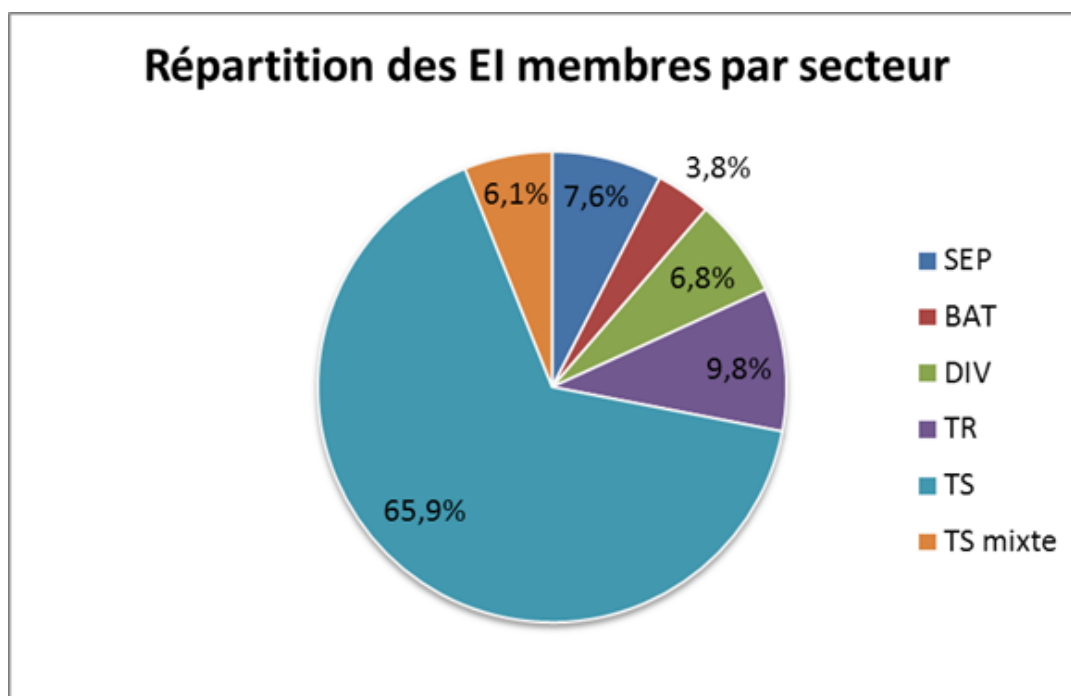
La moitié des EI membres se situent dans le Hainaut, sans surprise. Plus d'un quart se situe en région liégeoise et le dernier quart se distribue entre les Provinces du Luxembourg, de Namur et du Brabant Wallon dans une moindre mesure.



En ce qui concerne la répartition par secteur, les EI sont classées en 6 catégories afin de faire apparaître les grandes tendances :

- ◆ SEP : actives dans les services aux entreprises et aux particuliers
- ◆ BAT: actives dans le bâtiment
- ◆ TS: actives dans les titres-services
- ◆ TS mixte: actives dans les titres-services et une autre activité (IDESS, nettoyage industriel, etc.)
- ◆ TR: actives dans le tri et le recyclage
- ◆ DIV: actives dans un des autres secteurs non-repris dans les 5 autres catégories.

72% des entreprises affiliées à la Fédération sont actives dans les titres-services qui représente donc le secteur d'activité principal des EI.



Pour en savoir plus sur nos membres, nous vous invitons à consulter notre rubrique «Membres» sur le site www.atoutei.be.

Les activités de la Fédération

Promouvoir et défendre les entreprises d'insertion

- ◇ Investir les lieux de concertation et de négociation qui lui sont ouverts (ConcertES, Conseil Wallon de l'Economie Sociale, Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale, etc.).
- ◇ Participer aux débats menés par les diverses autorités publiques qui concernent spécifiquement le secteur des entreprises d'insertion, notamment lors des travaux préparatoires au nouveau décret EI.
- ◇ Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts.
- ◇ Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur de l'économie sociale d'insertion.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres (réformes à venir, législations en projet ou existantes, etc.), mais également le grand public, les universités, etc.

Susciter la rencontre et l'échange entre les chefs d'entreprises sur des matières sectorielles et des questions relatives au secteur de l'insertion (groupes de travail sur les missions de l'accompagnateur social ; les aides d'Etat par rapport au Décret ; les aides liées à la personne handicapée, etc.).

Cette année, la Fédération s'est davantage centrée sur deux volets principaux :

- ◇ la révision du décret EI,
- ◇ les clés pour la gouvernance des Entreprises d'Insertion.

Favoriser la professionnalisation par la formation et la mise en place d'outils au sein des entreprises d'insertion wallonnes.



Les organes de gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs au maximum choisis parmi ses membres effectifs de la Fédération. Les mandats actuels viendront à terme lors de l'Assemblée générale de 2013 (voir annexe 1).

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il détermine la politique générale de la Fédération et définit sa position à l'égard des tiers et notamment vis-à-vis des autorités publiques. C'est une instance décisionnelle des axes stratégiques d'orientations de la Fédération. Il arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

Il s'est réuni 7 fois en 2011 (les 10 février, 6 avril, 9 juin, 30 juin, 12 septembre, 24 octobre et 1er décembre).

Bureau exécutif

Le Bureau est formé du Président, de deux Vice-présidents et de deux administrateurs de la Fédération. Le Bureau assiste le Président, il prépare les délibérations du CA et assure l'exécution de ses décisions. Le Bureau est l'organe qui prend toute position de la Fédération et cautionne toute décision politique et toute communication globale.

Son mandat de coordination et de suivi politique des décisions du CA l'amène à se réunir aussi souvent que les intérêts de la Fédération l'exigent.

Il s'est réuni 7 fois en 2011 (les 17 janvier, 14 mars, 9 mai, 16 juin, 5 septembre, 4 octobre et 22 novembre).

Direction

Depuis mars 2008, Jean-Pierre Pollénus assure la gestion administrative et financière de l'asbl, la participation aux actions de terrain et le suivi du plan stratégique de la Fédération.

Coordination

Laure-Anne Petre a assuré jusque juin 2011 la gestion quotidienne des activités menées par la Fédération (développement des projets, contacts avec les membres, contacts avec l'administration et toute autre instance,...), ainsi que l'essentiel des mis-



sions de représentation auprès de l'administration. Après son départ en 2011, le Conseil d'administration a décidé de repenser l'organigramme et d'engager un conseiller supplémentaire qui serait sur le même pied que la chargée de projets et le conseiller juridique. Les tâches de la coordinatrice ont dès lors été réparties entre les membres de l'équipe et le directeur.

Chargée de projets

Nancy Closse a été en charge du projet CoJEST (FSE et Région wallonne) depuis 2008 jusqu'à novembre 2011. Dans ce cadre, ses actions visaient à :

- ◇ suivre le développement du logiciel « le cahier du personnel » ;
- ◇ installer celui-ci auprès des membres et les former à son usage ;
- ◇ faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Elle était aussi en charge du bon suivi des formations à destination des EI.

Ses tâches ont été reprises en janvier 2012 par Anne-Sophie Chronis qui assure également la communication de la Fédération et du projet CoJEST (site internet, visites des EI, etc.).

Conseiller juridique

Benjamin Distèche a été engagé en janvier 2011 dans le cadre d'un contrat de travail mi-temps (l'autre mi-temps étant presté au sein de la Fédération CAIPS).

Il a été épaulé par Delphine D'Hulstère, juriste à Febecoop et spécialiste du cadre juridique des SFS et EI, durant la première partie de l'année 2011.

Il est en charge de toutes les matières juridiques et du suivi de la Fédération (mandats, statuts, etc.) et de ses membres à ce niveau (actionnariat, respect du critère PME, etc.).

Conseillère économique

Marie-Céline Jamoye a été engagée en septembre 2011 en tant que conseillère économique dans le cadre d'un contrat de travail à temps plein au sein de la Fédération. Elle est en charge de l'analyse statistiques des données du secteur, du suivi de la santé économique des membres et de toutes les matières économiques.



Les mandats

En vue d'investir les lieux de concertation et de négociation, Atout EI exerce différents mandats au sein d'instances régionales et nationales.

ConcertES asbl

Personnes mandatées

Administrateur au CA : Hervé Samyn

Membre de la Plénière: Nancy Closse en 2011. Anne-Sophie Chronis à partir de 2012.

Missions de ConcertES

ConcertES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région wallonne et à Bruxelles. Elle s'est constituée sous forme d'asbl en décembre 2007. Elle remplit différentes missions:

- ◇ établir un pont entre les différentes initiatives et fédérations d'économie sociale;
- ◇ développer son analyse sur une série de questions par la mise sur pied et l'animation de groupes de travail thématiques;
- ◇ représenter le secteur de l'économie sociale au sein d'instances consultatives concernant les dossiers en cours pour lesquels elle a reçu mandat de ses membres;
- ◇ promouvoir l'économie sociale, particulièrement par la mise en place et la diffusion d'outils de promotion de ses principes.

Au cours de cette année, la Fédération a participé aux sept Conseils d'Administration (les 2 février, 10 mars, 4 mai, 9 juin, 8 août, 28 septembre, 17 octobre) de ConcertES ainsi qu'aux trois plénières qui se sont déroulées en mars, juin et octobre. Mais elle a surtout participé à de nombreux groupes de travail ainsi qu'à plusieurs études.

ConcertES, après concertation de ses membres, a réagi en août sur la note « Marché de l'emploi » du Ministre Di Rupo dans une volonté de transmettre le positionnement du secteur et de rappeler la présence de l'économie sociale en Belgique. Suite aux décisions du gouvernement d'adopter une réforme de l'Etat qui tend vers la régionalisation partielle des compétences de l'emploi, un second groupe a travaillé sur les implications de ces décisions pour le secteur de l'économie sociale. En effet, cette réforme institutionnelle provoquera des changements concernant les primes à l'emploi telles que SINE, APE, Activa, Art 60 qui sont des mesures importantes pour l'économie sociale. De plus, il faut continuer à s'interroger sur l'application des commissions paritaires au sein desquelles l'ES est active et s'interroger sur la qualité de l'emploi produit



actuellement par les acteurs de l'économie sociale.

Parallèlement, la Fédération a travaillé via ConcertES dans le cadre du projet D.E.S.I.R. sur deux études. La première, menée en partenariat avec ConcertES et SAW-b, portait sur « Le conventionnement dans les services de proximité en Wallonie » et a été achevée fin 2010. Elle partait d'une étude réalisée par CERISIS/CES relative au dispositif titre-service et qui démontre que la qualité du service et des emplois est liée à la relation triangulaire entre l'entreprise de services, le client et le travailleur. La fédération s'est questionnée sur la façon dont le conventionnement influence cette relation triangulaire, d'autant plus qu'actuellement aucune législation ne règle la question de la convention. Au terme de cette recherche, la Fédération a mis sur pied deux outils : un modèle type de convention adaptable selon les particularités de l'entreprise et un guide qui reprend les conditions nécessaires à la bonne collaboration entre l'entreprise à finalité sociale, le travailleur et le client. Ces outils ont été diffusés début de l'année 2011 (cf. recueil des productions 2011).

La seconde recherche, qui est toujours en cours, s'intéresse aux activités titres-services au sein de l'économie sociale wallonne via l'étude « L'économie sociale et le titre-service en Wallonie : réalités économiques de 2011 et perspectives, rôle de l'économie sociale dans un secteur TS en restructuration ». Suite au constat d'un nombre croissant d'entreprises titres-services qui perdent leur agrément, la question se pose de savoir ce qu'il advient des travailleurs issus de ces entreprises qui disparaissent. La Fédération et ses partenaires dans le projet (Febecoop, SAW-B et SYNECO) passent au crible tous les scénarii de reprise des travailleurs et/ou des entreprises, en les plaçant dans le contexte particulier des entreprises d'économie sociale et de leurs contraintes propres. De cette façon, il sera mis en lumière l'éventuel rôle de l'économie sociale dans ce secteur actuellement en crise.

Tous ces travaux, réalisés par les fédérations membres de ConcertES, ont été pensés dans la perspective de mise en route de l'Observatoire de l'économie sociale qui a été officiellement lancé fin décembre 2011. Cet Observatoire, attendu depuis longtemps, se veut être le portail statistique de l'économie sociale francophone de Belgique. Il rassemble toutes les données relatives à l'ES et se veut un outil au service de tous ceux qui participent aux réflexions et à l'élaboration d'actions de concertation sociale. Dans cette perspective, d'autres études, recherches et outils seront réalisés par ConcertES et ses membres dans le courant de l'année 2012.



CWES : Conseil Wallon de l'Economie sociale

Personne mandatée: Laure-Anne Petre jusqu'en juin 2011. Benjamin Distèche depuis juillet 2011.

Missions du CWES

Modifié et redéfini par le décret économie sociale de novembre 2008, le CWES a vu son champ de compétences et de missions élargi.

Ses missions sont:

- ◇ conseiller le Gouvernement wallon dans la préparation et la politique de développement de l'économie sociale marchande en Wallonie. Il dispose pour ce faire d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandations;
- ◇ remettre des avis au Gouvernement sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques d'une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial;
- ◇ remettre un rapport annuel d'évaluation globale sur l'exécution du décret économie sociale et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.

Il compte 32 membres : 16 effectifs et 16 suppléants, dont la moitié est issue du banc de l'économie sociale et est désignée au sein de ConcertES.

L'autre moitié provient du banc des interlocuteurs sociaux avec l'UWE, l'UCM et l'UNIPSO pour les représentants patronaux; la CSC et la FGTB pour les organisations syndicales.

En 2011

Durant l'année 2011, l'assemblée plénière du CWES s'est réunie à 8 reprises.

Différentes thématiques ont été abordées dont, notamment, l'avenir des entreprises d'insertion en Région wallonne et la régionalisation des compétences liées au marché de l'emploi.

Des avis ont été adoptés concernant :

- ◇ l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale et modifiant les arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatifs aux entreprises d'insertion, du 26 janvier 2006 relatifs aux agences-conseils en économie sociale et du 21 juin 2007 relatifs aux IDESS ;
- ◇ l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'article 2 du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale en vue du développement d'entreprises d'économie sociale dans le secteur immobilier;



- ◇ les clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics ;
- ◇ la mission déléguée à l'Agence de Stimulation Economique en vue de financer l'émergence de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie ;
- ◇ le Plan pluriannuel de la première Alliance Emploi-Environnement (partie de ce plan impliquant l'économie sociale).

Des présentations ont eu lieu telles que : par Joëlle SOIR, sur le Plan pluriannuel de la première Alliance Emploi-Environnement, par Luc SIMAR, sur le transfert des compétences aux Régions relatives au marché de l'emploi et par Sébastien PEREAU, sur les réformes institutionnelles pour ce qui concerne l'économie sociale.

Un échange de vues devait être organisé avec le Ministre en charge de l'économie sociale, Jean-Claude MARCOURT, le 19 septembre 2011 mais la rencontre n'a pas lieu en raison de l'actualité politique de ce moment.

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Personnes mandatées: Laure-Anne Petre et François Foguene jusqu'en juin 2011. Marie-Céline Jamoye (officiellement membre effective en 2012) a pris la relève par la suite aux côtés de François Foguene.

La Commission consultative d'agrément des entreprises d'économie sociale se réunit deux fois par mois, les vendredis matins.

Depuis fin de l'année 2010, la Commission est une commission unique et elle est chargée, conformément au décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, de remettre avis au Ministre sur les dossiers IDESS, agences-conseils et entreprises d'insertion.

Plus concrètement, la Commission a pour mission principale d'évaluer :

- ◇ le respect des conditions d'agrément et de renouvellement et les rapports annuels pour les EI ;
- ◇ le respect des conditions d'agrément et de renouvellement et les rapports annuels pour les IDESS ;
- ◇ le respect des conditions pour les renouvellements, les rapports annuels et les justificatifs de la subvention supplémentaire pour les AC.

En ce qui concerne les entreprises d'insertion, au total 113 dossiers EI ont été analysés relativement à des demandes d'agrément, de renouvellements d'agrément, de retraits d'agrément.

Parmi les **demandes d'agrément**, 18 EI ont été agréées et le nombre de nouvelles demandes a augmenté légèrement (13%) par rapport à l'an passé. Le nombre de nou-



velles EI agréées également (12,5%). 70% des dossiers rentrés obtiennent leur agrément. Autrefois, nous nous approchions d'un taux de 95%. Comme en 2010, on constate donc un certain nombre d'avis négatifs de la Commission : 8 dossiers ont été refusés.

Parmi les **demandes de renouvellement**, 55 demandes ont été acceptées et 4 avis négatifs de renouvellement ont été prononcés sur base du manque de viabilité économique et du non respect des conditions du décret dont le non-respect du critère de PME. Le taux d'avis positifs au renouvellement est donc de 93%. 3 retraits dus à des faillites ont été constatés et six autres entreprises ont abandonné leur agrément. Les raisons de ces abandons viennent soit du fait que la structure dépasse le seuil des 50 ETP, soit du fait qu'elle n'est plus viable économiquement en tant qu'EI, soit pour une autre raison (philosophique, démarches administratives, etc.).

Les principaux problèmes rencontrés dans les dossiers ayant été reportés ou des EI ayant été auditionnées se situent aux niveaux:

- ◇ du plan financier qui ne correspond pas au dossier papier ou du manque de viabilité économique;
- ◇ de la politique de prix qui ne doit pas amener à la concurrence déloyale;
- ◇ du contrôle du maintien de l'effectif;
- ◇ du projet d'insertion socioprofessionnelle insuffisamment défini;
- ◇ de l'accompagnement social inexistant;
- ◇ des connaissances du chef d'entreprise en matière de gestion et d'économie sociale;
- ◇ du quota de DEDP;
- ◇ de l'actionariat, respect du critère de la PME;
- ◇ des statuts non conformes à la SFS, etc.

Une série de recommandations a été exprimée aux EI. La gestion même de l'entreprise est un des éléments capitaux. La Commission a demandé de veiller à la création d'emplois ou d'augmenter le temps de travail des DEDP, de préserver le bien-être des travailleurs, de limiter le nombre d'Art. 60 et de s'assurer que, par ailleurs, ces travailleurs puissent bénéficier à la fin de ce type de contrat de perspectives de recrutement au sein de l'entreprise, etc. Pour certaines EI, elle a demandé de recadrer et de structurer l'accompagnement social des travailleurs ou encore de veiller à opter pour la bonne commission paritaire (particularité de la CP 322.01 qui n'admet pas d'autres activités au sein de l'entreprise).

La Commission, après s'être penchée en 2010 sur le critère d'indépendance et la définition de la petite entreprise au sens de la commission européenne, a établi en 2011 un certain nombre de recommandations destinées aux EI qui n'étaient pas conformes



à cette définition. Elle a établi un délai de remise en ordre, sur demande de l'Inspection des Finances (moratoire de 18 mois).

Un nouvel élément de jurisprudence a fait son apparition dans la deuxième partie de l'année 2011. En effet, la Commission se positionne désormais sur la viabilité de l'entreprise qui est, sur proposition de l'Administration, analysée via les critères établis par la *Sowalfin* définissant une entreprise en difficulté: *Par entreprise en difficulté, la Sowalfin entend celle dont les comptes annuels afférents aux deux exercices sociaux précédant la demande d'intervention indiquent une perte courante avant impôts, et lorsque pour le dernier exercice social avant la demande d'intervention, cette perte excède le montant des amortissements et des réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisation.*

Sont également considérées être en difficulté, les entreprises dont l'actif net est, lors de la demande d'intervention, réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social.

La Commission a également examiné le respect de l'ensemble des autres conditions décrétales (législation sociale, convention Forem, les obligations liées aux statuts de SFS, etc.).





CHAPITRE II

DOSSIERS ET ACTIONS

La Fédération suit une série de dossiers qui concernent de très près une partie ou l'ensemble de ses membres.

Les dossiers qualifiés de transversaux concernent l'ensemble des membres et ont pour objet le suivi et l'analyse de toute matière liée au dispositif EI et à l'économie sociale, ainsi que la remise d'avis dans les cas le nécessitant.

Les dossiers verticaux traitent d'une série de thématiques spécifiquement liées à un secteur ou un projet.

Les dossiers transversaux

Dispositif entreprise d'insertion

Être à l'écoute et soutenir les membres de la Fédération en répondant à leurs interrogations et en relayant leurs préoccupations

◇ De façon individuelle:

Sur l'année 2011, Atout EI est intervenue plus de 450 fois auprès de plus de 120 EI et également des acteurs du secteur (agences-conseils, SPW, Forem, etc.). Les questions des membres et problématiques sur lesquelles ils ont interpellé la Fédération sont principalement centrées sur la réglementation et le cadre juridique de l'EI, les obligations administratives liées à celui-ci (plus d'un quart des problématiques rencontrées). Atout EI a également joué un rôle important en tant que médiateur entre la Région wallonne et les EI en 2011 (rôle de l'accompagnateur social, subsides et mode de calcul, statut DEDP, etc.).

La Fédération a créé un programme de formation et des outils afin de répondre à ces



questions. De plus, le Flash Info diffuse également une série d'informations en fonction des préoccupations des membres.

La problématique du respect de la définition de petite entreprise, condition d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion, fut l'objet, sur toute l'année 2011, d'un important travail juridique d'Atout EI tant pour assimiler cette matière complexe que pour analyser les situations particulières de ses affiliés en vue d'émettre des avis et des conseils appropriés et adéquats. Une quarantaine d'entreprises membres ont fait l'objet, sur demande, d'une visite sur ce sujet.

◇ De façon collective et globale:

Suite aux réflexions, questions, interrogations et interpellations des membres de la Fédération, de nombreuses démarches ont été entamées par Atout EI afin de réformer le cadre décretaal des EI.

En effet, le cadre réglementaire des EI date de 2003 et il n'est plus en phase avec la réalité de terrain de ces entreprises. Il demande à être revu et adapté, et ce d'autant que certains points de réglementation posent aujourd'hui de réelles questions d'interprétation. Diverses problématiques ont été identifiées par la Fédération et à travers elle par le secteur des EI, qui demandent à être solutionnées.

Notamment le critère de petite entreprise, thématique sur laquelle Atout EI a mené une réflexion, en collaboration avec D. D'Hulstère de Febecoop, qui a conduit la Fédération à interpeler le Cabinet Marcourt et l'Administration afin de clarifier la définition et demander des précisions quant aux annexes du rapport d'activité concernant cette notion.

Suite à cela, la Fédération a été invitée par le Ministre Marcourt à se pencher sur le texte actuel du décret EI et à faire une série de propositions en fonction des échos du secteur. En effet, tant Atout EI que l'Administration ont plaidé pour une modification du décret. Celui-ci est de plus en plus difficile à appliquer vu son caractère obsolète.

Le Ministre s'est dès lors engagé en juin 2011 à proposer une modification du décret pour la fin de la législature. Cette modification avait au départ pour objet un assouplissement du décret accompagné de clarifications concernant, notamment, l'élargissement du groupe-cible, l'accompagnement social, la tension salariale. Ce travail a été et continue d'être mené en concertation avec le secteur et donc, avec Atout EI.

Des groupes de travail ont été organisés avec le Conseil d'Administration pour réfléchir autour de ces thématiques sensibles (cf. notes dans le recueil des productions 2011). Cependant, au fil des réunions au Cabinet du Ministre en présence de l'Administration, les trois parties se sont rendues compte que de nombreux points devaient être modifiés et pas seulement les trois thématiques précitées.

La Fédération Atout EI, a donc mené une réflexion sur la législation relative aux EI (décret et arrêtés) en vue de dégager des propositions d'amélioration de ladite législa-



tion. Ces propositions furent les suivantes:

- Assurer une certaine pérennité de l'accompagnement social. Ce poste, qui est lié au nombre de DEDP+ subventionnés et présents dans l'entreprise, est précaire dans le sens où, si la personne fait bien son travail, à savoir assure sur le long terme l'emploi de ces DEDP+, la subvention accordée pour ce poste diminue. Il y a aussi lieu de réfléchir aux conditions de diplôme et d'expérience requises pour l'accompagnateur social.
- Elargir la définition et les conditions d'engagement (minimum un mi-temps pour un emploi de qualité) d'un travailleur DEDP(+) subventionné et à envisager l'après-subvention pour éviter que certaines structures soient obligées de procéder à un turn-over parfois nécessaire en vue de continuer leurs activités dépendantes de ces subventions.
- Préciser certains éléments comme la tension salariale dès lors où un travailleur au sein de l'EI est sous statut indépendant et jusqu'où certaines fonctions (Administrateur-délégué et autre type d'intervenant) voire la grandeur de l'entreprise (toute petite entreprise, grosse structure...) sont à considérer dans ce calcul.
- Revoir la notion de maintien de l'effectif qui risque aussi de mettre en difficulté certaines EI. La croissance continue de certaines EI n'est pas toujours possible, et reste parfois dépendante des relations commerciales conclues avec des partenaires externes qui peuvent s'arrêter à tout moment et entraîner des restructurations de personnel.
- Supprimer la limitation de l'activité à un territoire donné (Région wallonne de langue française) qui est, aussi, un non sens dans le contexte économique actuel.
- Revoir la durée de l'agrément, les conditions d'octroi de la subvention de démarrage d'activité et réfléchir sur l'opportunité d'une éventuelle prime pour tout sortie positive d'un travailleur DEDP(+) effectuée à l'aide ou par l'intermédiaire de l'EI.
- Obtenir une série de précisions et d'informations sur le cadre juridique actuel des EI. Une série d'interprétations possibles sur certains points de la réglementation (définition de petite entreprise, la tension salariale, le maintien de l'effectif, les sanctions encourues en-dehors du retrait d'agrément...) est, en effet, apparue et constitue un danger pour la sécurité juridique des actions menées par les entreprises.

A l'heure de terminer ce rapport, le nouveau décret EI, réalisé en concertation avec la Fédération, a été adopté en première lecture au Gouvernement wallon. Il devrait être d'application début 2013. Beaucoup de changements vont avoir lieu et de nombreuses revendications du secteur ont pu être intégrées au nouveau texte.



Tenir à jour des données statistiques sur le secteur

La Fédération doit pouvoir disposer d'une série de données concernant ses membres. Ces informations sont indispensables pour une bonne représentation et information du secteur.

Sur base d'analyses des comptes BNB, Atout EI suit l'évolution des EI depuis plusieurs années (cf. recueil de productions 2011). Cette analyse permet à la Fédération de tirer des conclusions sur les grandes tendances du secteur et de mettre l'accent sur certains risques et dangers illustrés à travers les chiffres des EI.

Notamment, lors de sa présentation des EI en chiffres au Conseil d'Administration de la Fédération et lors du séminaire de fin d'année (21 décembre 2011), la Fédération a attiré l'attention sur plusieurs points:

- ◇ Il y a un tassement des agréments à partir de 2010, qui est dû notamment à une croissance plus faible du secteur titre-service, tendance qui devrait se confirmer en 2011 et 2012.
- ◇ Les EI qui sont à la fois actives en titres-services et dans une autre activité (TS mixte) sont moins nombreuses que l'année précédente, ce qui peut s'expliquer par les difficultés rencontrées par ce type d'EI dont les travailleurs ne ressortent dès lors plus de la CP 322.01.
- ◇ La santé financière des EI est stable par rapport à l'année précédente, mais on remarque un tassement au niveau des rémunérations.
- ◇ Le secteur titre-service se porte assez bien en 2010, contrairement à ce qu'on pourrait penser.
- ◇ Les EI qui sont dans des secteurs « divers » ne se portent pas très bien pour leur part. Cela révèle la difficulté de créer une EI dans un secteur différent de ceux qui existent déjà (bâtiment, TS, tri et recyclage, services aux entreprises et aux particuliers).
- ◇ Les nouvelles EI sont fréquemment en difficulté au démarrage de leur activité.
- ◇ En termes d'emploi, le secteur TS est largement majoritaire alors que les secteurs du bâtiment et « divers » sont marginaux.
- ◇ Les emplois dans les EI sont principalement à temps partiel, ce qui est le reflet du secteur principal : le titre-service.

Santé économique des EI membres

Suite à l'analyse des comptes des EI 2010, la Fédération a proposé un nouveau service à ses membres: une fiche « ranking » qui leur permet de se situer au sein de leur



secteur d'activité par rapport aux autres EI du même secteur. Plusieurs chiffres-clés sont pris en compte:

- ◇ Le total du bilan
- ◇ La marge brute avant impôt
- ◇ Les actifs immobilisés
- ◇ La trésorerie
- ◇ Le capital souscrit
- ◇ Les capitaux propres
- ◇ Le bénéfice ou perte avant impôt
- ◇ Les rémunérations
- ◇ L'effectif en emplois et en ETP

Vu que plusieurs membres ont sollicité la Fédération pour qu'elle leur fournisse une comparaison entre leurs chiffres et ceux des autres EI, et en particulier avec celles du même secteur, il a été décidé fin 2011 de généraliser la diffusion de cette information au travers de la fiche « ranking » qui a été envoyée à chaque membre d'Atout EI.

Il ne s'agit évidemment pas d'être intrusifs (les données relevées sont au demeurant publiques via le site de la BNB), mais de permettre aux EI de mieux se situer par rapport aux autres EI de leur secteur au moyen de quelques chiffres-clés.

Dans le futur, l'objectif serait également de tirer les enseignements de ces fiches ranking et de proposer une analyse plus approfondie de ces données-clés.

Décret économie sociale

Le décret économie sociale de novembre 2008 nous donne un cadre et donc une définition large et cohérente du champ de l'économie sociale s'inspirant principalement de la définition du CWES de 1990. Pour rappel, il nous concerne tout particulièrement à deux points de vue:

1. Parce que le Gouvernement utilise prioritairement les dispositifs suivants pour dynamiser les entreprises d'économie sociale:
 - le décret EI (du 18 décembre 2003) ;
 - le décret Agences Conseil (du 27 mai 2004) ;
 - le décret IDESS (du 14 décembre 2006) ;
 - le champ d'intervention de la SOWECSOM;
 - le décret sur l'intégration des personnes handicapées (du 6 avril 1995).
2. Parce qu'une commission consultative et d'agrément unique est prévue concernant les entreprises d'économie sociale dont font directement partie les EI. Cette nouvelle commission a été mise en place en décembre 2010 et a été



dotée d'un tout nouveau R.O.I en 2011. Précédemment, les représentants de l'économie sociale n'avaient qu'une voix consultative. Mais depuis 2011, Atout EI y siège avec une voix délibérative.

Les dossiers verticaux

L'objectif de cet axe est le suivi de dossiers par une présence au sein d'instances officielles et/ou par la défense des intérêts des entreprises d'insertion.

Titres-services

Relayer les préoccupations du secteur et défendre ses intérêts

Le «secteur» des titres-services représente 72% des membres de la Fédération. Il fait donc l'objet d'une attention et d'un suivi tout particulier.

Durant les années précédentes, les préoccupations concernant la pérennisation de ce dispositif ont déjà fait l'objet de plusieurs actions: réactions, rencontres avec des décideurs politiques, etc.

2011 a également été mouvementée pour ce secteur. En décembre, Atout EI a d'ailleurs publié une carte blanche dans Le Soir : «Le titre-service : mesure pour l'emploi ou droit acquis des consommateurs ? » (cf. recueil des productions 2011). Dans le contexte des mesures de restrictions budgétaires, le titre-service est revenu sur le devant de la scène... mais les réels enjeux du système semblent être passés à la trappe !

A travers cette carte blanche notamment, la Fédération a réagi pour le secteur des entreprises d'insertion et s'est indignée face à ce phénomène. En effet, l'accent a été mis en avant, lors des discussions sur le budget, sur le pouvoir d'achat du consommateur « Walter le libraire » alors que le réel enjeu du secteur et de la mesure titre-service est de favoriser la création d'emploi pour les personnes qui en sont éloignées et lutter contre le travail au noir. Ce qui est primordial, ce n'est pas la facilité d'accès au titre-service qui est déjà subventionné par l'état (et qui avant 2004 n'existait pas), mais bien la stabilité du dispositif, la qualité et la pérennité de l'emploi.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

- ◇ A travers les Flash Info et le site d'Atout EI, la Fédération a tenu ses membres



informés sur l'actualité et les questions liées au secteur titres-services telles que l'indexation des salaires, l'activité de repassage et le système de calcul autorisé par l'ONEM, les activités autorisées, les particularités de la CP 322.01, etc.

- ◇ De même, dans le cadre du projet européen D.E.S.I.R. de ConcertES, Atout EI a, avec deux autres partenaires durant le courant de l'année 2010, analysé les pratiques de conventionnement (conclusion d'une convention entre l'entreprise et l'utilisateur) au sein des services de proximité (cf. page 12).
- ◇ Une étude a été mise en place dans le cadre de ce même projet D.E.S.I.R. sur les réalités économiques des EI actives en titres-services et sur les reprises par celles-ci d'autres entreprises TS : « L'économie sociale et le titre-service en Wallonie: réalités économiques de 2011 et perspectives, rôle de l'économie sociale dans un secteur TS en restructuration » (cf. page 12).
- ◇ De plus, la Fédération soutient et collabore, notamment par l'intermédiaire d'une quinzaine de membres, à l'étude menée par le Centre Interdisciplinaire de Recherche Travail, Etat, Société (CIRTES) de l'Université catholique de Louvain (UCL). Il réalise une enquête sur le rapport à l'emploi des travailleurs peu-qualifiés dans le secteur des titres-services en Wallonie et l'enjeu est de mettre en exergue les différences qui existent entre les différents types d'opérateurs actifs en titres-services. En effet, cette enquête cible trois types d'entreprises agréées « titre-service » : les entreprises d'insertion, les associations d'aide aux personnes et les organisations privées à but lucratif, et vise à dégager les grandes tendances en termes de pratiques managériales, de motivation, de diversité et de qualité d'emploi des travailleurs. Ce débat est un enjeu important pour une grande partie de nos membres puisqu'il permettra certainement de faire à nouveau transparaître la plus-value des EI titres-services (la qualité de l'emploi, l'accompagnement social des travailleurs, le jobcoaching, la gestion démocratique, le bien-être du travailleur, mais aussi la qualité du service, la formation des travailleurs, etc.).
- ◇ Le 5 mars 2012, la Fédération a été reconnue comme organisation professionnelle représentative d'employeurs dans le secteur des services de proximité par arrêté royal. Ceci est l'aboutissement d'une demande qui avait été amorcée en 2008 afin de siéger dans la CP 322.01 (voire de la CP 327.04 si elle venait à être créée) et de pouvoir y représenter les EI actives en TS.

Services de proximité, IDESS

Participer aux débats et défendre les intérêts du secteur

En tant que membre de la commission consultative et d'agrément qui analyse entre autres les dossiers IDESS, Atout EI veille à ce que l'esprit des textes soit appliqué. Au fur et à mesure, des problématiques de terrain remontent à la surface et en particulier



de l'ordre de la viabilité économique de l'activité IDESS. La majorité des structures qui se sont lancées dans cette activité ont aujourd'hui abandonné. Il ne reste qu'une dizaine d'EI encore actives en IDESS actuellement et la plupart ont des difficultés sur le plan financier.

Cela est dû en grande partie au cadre du décret, qui n'a pas évolué et qui laisse peu de perspectives de développement aux sociétés à finalité sociale. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, le problème de la commission paritaire spécifique reste posé (327.04). Le problème est le suivant: puisqu'il y a peu d'emplois en IDESS, il n'y a pas de commission paritaire. Cependant, c'est parce qu'il n'y a pas de commission paritaire spécifique, avec des barèmes adaptés à cette activité, que très peu de structures et donc d'emplois sont créés.

Mais à l'heure de terminer ce rapport, les choses semblent bouger et des travaux sont sur le point de débuter (avril 2012) afin de revoir le décret IDESS en collaboration avec le Ministre Marcourt. ConcertES organise d'ailleurs pour l'instant des groupes de travail sur le sujet auxquels participe des membres d'Atout EI.



Les projets

Projet CoJEST - 2008-2013

CoJEST vise la stabilisation vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés (DEDP, DEDP+, Art60§7...), dans toute la Région wallonne, à tous les niveaux du processus d'insertion. En d'autres mots, l'objectif est de renforcer l'emploi et la stabilité des travailleurs dans les EI mais aussi de permettre le passage des travailleurs qui le désirent à l'économie « classique » en veillant à la stabilité de leur nouvel emploi.

Dans ce projet, Atout EI travaille en partenariat avec deux autres fédérations : CAIPS (Fédération d'EFT/OISP) et le RES (Réseau d'entreprises sociales).

- ◇ CAIPS travaille sur la communication entre les EFT/OISP et les EI pour les mettre en réseau et stimuler les partenariats.
- ◇ Le RES travaille sur la professionnalisation des accompagnateurs sociaux et sur le jobcoaching, c'est-à-dire l'accompagnement du travailleur en EI dans son projet professionnel.

Les objectifs d'Atout EI dans le projet CoJEST

- ◇ L'élaboration de banques de données sur le parcours des travailleurs avant, pendant et après leur passage en EI au niveau des entreprises d'insertion et particulièrement pour les entreprises d'insertion partenaires du projet.
- ◇ Le mainstreaming et les propositions de recommandations à faire au monde politique afin de relayer les problématiques du secteur.
- ◇ La stimulation interne aux EI par des formations spécifiques destinées aux responsables d'entreprises d'insertion afin de les aider à mener au mieux leur mission sociale.
- ◇ Le renforcement du projet par le biais d'une analyse juridique pointue des textes liés au dispositif EI. Cette analyse consolidera la participation active aux modifications du décret EI. Cet objectif a été ajouté début 2011 au projet, vu la nécessité de modifier le cadre décretaal des EI en vue d'améliorer la stabilité et la qualité de l'emploi au sein de celles-ci.
- ◇ La communication vis-à-vis des entreprises dites traditionnelles, les contacts et prospections au sein de ces entreprises à la demande.



Un outil de gestion des travailleurs destiné aux EI

Afin d'évaluer l'impact de ce projet mais aussi de pouvoir analyser comment les EI réalisent leur mission d'intégration dans l'emploi envers leur public cible, Atout EI a élaboré, et implémente dans chaque EI un logiciel « Le cahier du personnel ». Celui-ci a été conçu pour faciliter la gestion administrative des EI et également permettre à la Fédération de poursuivre l'étude réalisée en 2007 par le Ministre de l'Emploi.

Pour la Fédération, cet outil doit permettre de répondre aux questions qu'elle se pose dans le cadre du projet CoJEST d'une part sur le profil des travailleurs et d'autre part, sur leur devenir au-delà de l'engagement en entreprise d'insertion.

Pour les parties concernées (EI et Fédération), le logiciel remplit plusieurs fonctions :

- ◇ récolter des données nécessaires à la constitution d'une partie de la base de données relative au projet ;
- ◇ donner une vision détaillée et globale des profils des travailleurs pour les EI elles-mêmes ;
- ◇ aider administrativement les EI en facilitant le suivi des documents à renvoyer au Service Public Wallonie (annexes 1 et 2 du rapport d'activités, fiche maintien de l'effectif, etc.)

A ce jour, le logiciel est installé dans 128 entreprises membres. Outre l'installation et les explications liées à son usage, des séances de formation ont été données afin de présenter les nouvelles fonctionnalités.

Analyse continue des informations globales transmises par les EI

Grâce à la bonne collaboration et au suivi de l'encodage au sein des EI, Atout EI collecte des informations sur le profil des travailleurs en insertion utiles pour informer certains acteurs du secteur de l'insertion (CPAS, Directions régionales du FOREM,...).

Le logiciel est conçu de telle sorte que les EI transmettent à la Fédération différents éléments comme la situation et les particularités des travailleurs liés à l'EI, l'aspect professionnel (contrat/formation/suivi/absence...).

Ces analyses continues *alimentent les réflexions* au sein des EI, les échanges vers les partenaires externes et les *propositions vers les instances* (Région wallonne, fédéral et Europe).



Projet D.E.S.I.R. (mené par ConcertES)

Dans le cadre du projet D.E.S.I.R. mené par ConcertES, Atout EI participe à deux études sur les EI titres-services en Wallonie comme cela a déjà été exposé précédemment dans ce rapport (cf. page 12). Dans les deux cas, l'objectif de la Fédération est de relayer les préoccupations de ses membres (à 72% actifs en titres-services) et d'analyser la situation actuelle en vue de l'améliorer à travers des propositions qui seront faites au sein du secteur, mais également auprès des acteurs politiques et institutionnels. Il s'agit des études sur *le conventionnement au sein des services de proximité et l'économie sociale et le titre-service en Wallonie : réalités économiques de 2011 et perspectives, rôle de l'économie sociale dans un secteur TS en restructuration.*

Projet Bonne gouvernance 2010-2011

Dans beaucoup d'entreprises d'insertion, on constate trop souvent une gestion centrée sur le court terme, des visions qui ne sont pas toujours claires, une mise en place à la carte des principes d'économie sociale, une méconnaissance des règles applicables aux sociétés commerciales, etc.

Pour améliorer ces différents points, la Fédération a mis en place un projet sur deux ans centré sur le développement d'un management stratégique et d'une gouvernance dans le chef des décideurs d'EI (gestionnaires, administrateurs et actionnaires). Ainsi, l'objectif visé par Atout EI dans ce projet était d'aider les EI à définir une série d'indicateurs et à mettre en place des outils permettant à leurs responsables (toute personne ayant une responsabilité dans la gestion de l'EI) de mener un management stratégique dans l'esprit d'une bonne gouvernance.

En 2010, année de démarrage, outre les recherches documentaires effectuées, Atout EI a mis en place une formation spécifique sur la stratégie et le management au sein des EI, intitulée « Entre l' « E » et l'EI, la différence, c'est la gouvernance ». Les objectifs de cette formation étaient de développer un mode de pilotage de l'entreprise s'inscrivant dans le cadre particulier des EI.

Donnée en collaboration avec Febecoop, une partie de cette formation proposait la mise en place d'un outil de gestion appelé « Balanced Scorecard ». Il s'agit d'un instrument de bord permettant au dirigeant de prendre en compte de manière simultanée et en continu les 4 perspectives (financière, clientèle, processus interne et perspective d'innovation et d'apprentissage), incluant par cette occasion, l'ensemble des spécificités et des missions de l'EI.

La seconde phase, qui s'est déroulée durant l'année 2011, s'est focalisée sur le développement d'un outil pratique qui reprend les règles de base qui fondent le cadre dans



lequel doivent évoluer les EI: « Clés pour la gouvernance des entreprises d'insertion ». En effet, trop souvent, nous avons constaté des manquements dans le respect des différentes règles qui régissent les entreprises commerciales, à finalité sociale, agréées comme entreprise d'insertion par la Région wallonne.

Ainsi, l'outil qui a vu le jour se présente sous la forme d'une farde qui reprend une série de thèmes sous forme de fiches techniques et est destiné aux chefs d'entreprises, aux membres de l'Assemblée générale et aux administrateurs. Il aborde tour à tour les trois niveaux auxquels doivent se référer les organes d'une entreprise d'insertion pour gouverner au mieux celle-ci, à savoir les règles relatives au statut de société commerciale, les règles relatives au statut de société à finalité sociale et les règles relatives à l'agrément wallon d'entreprises d'insertion. L'outil comporte 33 fiches classées temporellement sur base de la vie d'une entreprise, de sa création à sa dissolution.

Le séminaire de clôture, durant lequel la Fédération a présenté le manuel « Clés pour la gouvernance des entreprises d'insertion », s'est tenu le 21 décembre 2011 à l'Arsenal de Namur. Une cinquantaine de chefs d'entreprises ainsi que des représentants des agences-conseils et la chef de Cabinet adjointe du Ministre Marcourt étaient présents. Cette dernière a d'ailleurs salué le travail qui a été réalisé à travers ce projet par la Fédération.

Une nouvelle formation dédiée spécifiquement à l'utilisation du manuel est organisée par la Fédération. Deux dates sont d'ores et déjà programmées dans le courant du premier semestre 2012.



La formation

Un programme de formation est établi chaque année par la Fédération. Jusqu'en fin 2011, l'organisation des formations se réalisait via notre partenaire Sémaphore Conseil SCRL FS. Celui-ci s'occupait des modalités organisationnelles de ces formations. Grâce à ce partenariat, les formations étaient agréées par le système des chèques formation; ce qui diminuait le coût à supporter pour l'EI. Cependant, depuis fin 2011 Sémaphore Conseil a cessé ses activités et Atout EI a repris en interne l'organisation des formations à destination des EI.

Le nouveau catalogue 2012 est néanmoins assez similaire à celui de 2011 et certaines adaptations ont été faites en fonction pour répondre au mieux à la demande. Il a été envoyé début 2012 à l'ensemble des entreprises d'insertion agréées membres de la Fédération. Les thèmes proposés rassemblent l'ensemble des matières nécessaires aux EI pour mener à bien leur mission économique et sociale: obligations administratives des EI, législation sociale, communication aux membres du personnel sur la possibilité de devenir associé, cadre juridique de l'EI, notions de comptabilité, gestion budgétaire et tableaux de bord, clés pour la gouvernance des EI, etc.

Ces formations, parce qu'elles permettent aux responsables d'EI de rencontrer leurs pairs, de partager leur expérience et surtout de recueillir auprès des professionnels de la matière abordée des informations utiles pour résoudre certains problèmes ou améliorer leurs pratiques, méritent qu'on y consacre du temps et de l'énergie. C'est pourquoi leur organisation occupe une place de plus en plus importante au sein de la Fédération.

Par ailleurs, pratiquement toutes les formations sont données par les membres de l'équipe d'Atout EI.



La communication

La Fédération centralise les informations d'intérêt général susceptibles d'intéresser les membres afin qu'elles puissent leur être accessibles et utilisables.

De même, elle communique les plus-values de l'économie sociale en interne mais aussi vers l'externe.

Objectifs

A travers sa communication, Atout EI promeut les enjeux du secteur et informe les membres de ses actions.

Elle suscite la rencontre et l'échange entre ses membres, sur des matières sectorielles; développe une expertise en matière économique, sociale et juridique, grâce aux contributions de ses partenaires et ce, pour toute question intéressant l'entreprise d'insertion (financement, promotion de l'emploi dans le secteur, budgets régionaux et communautaires...); enfin, elle centralise ces informations.

De même, la tenue de groupes de travail permet de faire émerger des problématiques communes aux entreprises d'insertion mais également de relever et valoriser les meilleures pratiques observées et mises en œuvre dans ces différentes entreprises. Ces lieux d'échange et de concertation entre les chefs d'entreprises amènent à trouver la ou les solutions les mieux adaptées à l'une ou l'autre thématique.

La Fédération souhaite valoriser les «best practices» de gestion des différents pans d'une activité développée selon les principes d'économie sociale d'insertion.

Afin de remplir cette mission de manière optimale et au-delà des moyens acquis (farde, folder, site, etc.), la Fédération a développé d'autres outils de communication vers l'extérieur comme vers les membres.

Communication tournée vers l'extérieur

Des séances d'informations

En fonction de la demande de certains partenaires tels que des directions régionales du Forem ou des CPAS, nous sommes invités à présenter les objectifs, le concept et le contexte des entreprises d'insertion.

Bien entendu, au travers du projet CoJEST, nous avons participé aux tables rondes de l'économie sociale organisés par CAIPS pour le secteur des EFT et OISP.



En 2011, Atout EI a été invité notamment à présenter la Fédération et ses membres à HEC-ULg, pour les étudiants du master Management des entreprises sociales. Elle a également été invitée à présenter les EI à la journée d'étude sur l'économie sociale des ADL en décembre 2011.

Dans les médias

La Fédération réagit également dans la presse lorsque la situation l'exige. Lors des débats au sujet des titres-services et de leur augmentation fin 2011, la Fédération a tenu à intervenir afin de rappeler les véritables enjeux du système titre-service, à savoir le volume et surtout la qualité de l'emploi créé par les structures agréées en titres-services (cf. carte blanche dans le recueil des productions 2011).

De plus, sous l'influence de son Président actuel, Eric Bernard (SCRLFS Proxemia), dont la devise est « on ne peut pas ne pas communiquer », la Fédération souhaite aujourd'hui être plus présente dans les médias et se donner les moyens d'augmenter la visibilité et la promotion des entreprises d'insertion dans le contexte actuel et en particulier par rapport au secteur en crise du titre-service.

Communication destinée aux membres

Le Flash Info

Le Flash Info est une newsletter envoyée aux membres d'Atout EI afin de les informer de l'actualité des EI et de l'économie sociale, des débats qui ont lieu au sein des groupes de travail, des bonnes pratiques ou de solutions mises en place et de l'agenda de la Fédération.

Il est envoyé en fonction de l'état de l'actualité par mail sous format PDF ou via le site internet de la Fédération.

Les 3 Flash Infos réalisés en 2011 ont traité de diverses thématiques liées au dispositif EI, aux mesures à l'emploi côté fédéral, aux différents projets menés par la Fédération et principalement au projet CoJEST, ou encore aux dispositifs IDESS et titre-service. Des informations ont également été transmises aux membres via ce canal telles que le montant des subventions indexé, les appels à projet en économie sociale, l'indexation des salaires, les dates limites pour envoyer le rapport d'activités EI à l'administration et les bons conseils pour le remplir, etc.

Le site internet

Un espace membre est accessible aux affiliés de la Fédération sur le site internet. Les dossiers relatifs aux différents projets sont à portée des membres, ainsi que les programmes de formation, les flash infos, les news importantes, etc.



A partir de fin 2011, une réflexion est née au sein de l'équipe et du CA d'Atout EI relative à la fonctionnalité de ce site et à son graphisme. Dès lors, il a été décidé de rénover entièrement à la fois le graphisme, la présentation et le CMS afin d'en faire un outil de communication plus pratique, plus dynamique et plus fonctionnel. Les travaux sont en cours à l'heure actuelle et la nouvelle version devrait être opérationnelle dans le courant du mois de mai 2012.





CHAPITRE III

PROJETS FUTURS

Notre mission

Le développement et la pérennisation des entreprises d'insertion centrées sur l'éthique de l'économie sociale et sur les enjeux de notre société, le développement durable d'emplois de qualité.

Nos valeurs

Nos valeurs précisent comment nous entendons agir dans l'accomplissement de nos missions. En voici les principales :

- ◇ Pluralisme
- ◇ Ethique
- ◇ Qualité
- ◇ Proximité
- ◇ Responsabilité
- ◇ Réactivité
- ◇ Partenariat

Nos objectifs à long terme

La Fédération souhaite maintenir les missions et activités qu'elle s'est fixées c'est-à-dire:

- ◇ La représentation et la défense des entreprises d'insertion
- ◇ La communication et l'analyse de l'information touchant directement les EI



- ◇ La rencontre et l'échange entre membres
- ◇ Soutien à la professionnalisation par la formation du secteur

La Fédération Atout EI s'inscrit aussi dans un objectif de développement, avec des sous-objectifs d'amélioration du suivi des membres, de communication interne et externe. Dans ce cadre, Atout EI a obtenu la reconnaissance comme organisation professionnelle représentative d'employeurs dans la branche d'activité des services de proximité.

Nos objectifs stratégiques

Pour mener à bien nos missions, faire vivre nos valeurs et pouvoir réaliser notre défi pour l'avenir, nous nous sommes fixés 8 objectifs stratégiques à atteindre (ou à maintenir dans le cas où ils sont déjà atteints).

1. Regrouper au moins 2/3 des entreprises d'insertion wallonnes.
⇒ *La fédération regroupe plus de 80% des EI agréées fin 2011.*
2. Promouvoir les entreprises d'insertion
⇒ *Via les différents projets CoJEST et les outils de communication comme le site Internet ou les actions spécifiques (dans les médias, dans les universités, auprès des ADL, dans le secteur de l'ES, etc.).*
3. Recueillir les attentes des membres et leur proposer des solutions
⇒ *Via les contacts réguliers ainsi que les propositions et recommandations faites pour les modifications législatives tant au niveau du décret EI qu'au niveau fédéral.*
4. Représenter les EI auprès des interlocuteurs publics et défendre leur position
⇒ *À travers les négociations menées auprès du Ministre Marcourt et de la Région wallonne; via le CWES, ConcertES, la Commission consultative et d'agrément.*
5. Tenir à jour des données statistiques sur le secteur
⇒ *Principalement via les données récoltées à la BNB et accessoirement grâce à celles recueillies à travers le logiciel «le Cahier du Personnel».*
6. Collecter et diffuser toutes les informations concernant les EI
⇒ *À travers le site Atout EI, les Flash Info et bientôt via les séances d'informations sur le nouveau décret EI.*



7. Professionnaliser le secteur et élaborer des outils pour aider les membres
- ⇒ *Via les formations spécifiques, le projet CoJEST et «Administrateur» (s'il est accepté) et les outils mis en place: logiciel, convention-type pour les entreprises de services, dossier travailleurs en ligne dans l'espace membre, le manuel « Clé pour la gouvernance des entreprises d'insertion ».*

Des projets qui s'inscrivent dans ces objectifs

Projet Région wallonne (juin 2012-avril 2013)

Projet « Administrateur en EI: fonctions et responsabilités »

La Fédération a récemment remis une proposition de projet au Ministre Marcourt afin de répondre à une demande exprimée par le Cabinet. Il s'agit du projet « administrateur en EI: fonctions et responsabilités » qui devrait débiter, s'il le projet est accepté, en juin 2012.

Comme cela a été constaté lors d'un précédent projet de la Fédération, mis en place grâce à la Région wallonne (« Management stratégique et bonne gouvernance » 2010-2011), les partenaires investisseurs, les décideurs et les administrateurs d'EI n'ont pas toujours une vision claire de leur rôles et de leurs responsabilités dans la gestion de leur entreprise d'insertion. Il existe une méconnaissance et des incompréhensions des règles et obligations liées au statut de société commerciale à finalité sociale, notamment en ce qui concerne les responsabilités et rôles des administrateurs. Cela pose de nombreux problèmes au sein de la gestion des EI. De plus, le développement des EI au travers de réseaux et/ou au travers d'activités multiples rend le management de ces EI complexe et parfois en décalage par rapport aux règles fixées par la Région wallonne.

Or, suite à la révision du décret en cours, certaines mesures, qui seront d'application dans un futur proche, auront un impact certain sur le fonctionnement des organes de gestion des EI. De grands changements vont devoir s'opérer au sein de ceux-ci. En effet, le décret à venir impose aux conseils d'administration de nouvelles obligations et notamment celle d'être composés d'au moins 5 personnes physiques. Le cumul de ces nouvelles règles va remettre en question la composition et le fonctionnement de nombreuses EI.

La Fédération considère qu'il est primordial de préparer les EI à ces changements au niveau du fonctionnement des CA. Cette préparation se ferait à travers des séances d'information, des formations et de l'accompagnement.

Tout d'abord, l'objectif est d'informer l'ensemble des EI, via les administrateurs et les chefs d'entreprise, des changements qui vont devoir se mettre en place suite à la ré-



vision du décret EI. Ensuite, ce projet doit pouvoir permettre aux EI de faire valider lors de leurs Assemblées Générales ordinaires de 2013 (généralement mai ou juin) les modifications de composition du CA, voire les modifications statutaires si nécessaire. Enfin, à travers les formations qui seront mises en place, l'objectif est également d'avoir une action au niveau qualitatif en professionnalisant ces nouveaux CA, en leur fournissant les clés et outils nécessaires à leur réflexion et structuration interne.

Projet Région wallonne et Fonds Social Européen 2008-2013

Projet CoJEST

Le projet vise à accompagner les entreprises d'insertion, à améliorer leur recrutement, à créer des dynamiques pédagogiques (projet professionnel, jobcoaching...), à proposer des pistes de gestion participative et à renforcer l'accompagnement social; d'autre part, pour les entreprises qui n'auraient pas (ou pas assez) d'accompagnateurs sociaux, à renforcer le jobcoaching pour les travailleurs en insertion désirant entreprendre cette démarche.

L'accent de ce projet est mis sur le développement du capital humain et principalement le jobcoaching au sein des EI afin d'encourager les entreprises d'insertion dans la transition des travailleurs (DEDP ou Art60) vers l'emploi au sein de l'économie classique.

Pour rappel, les partenaires de ce projet sont le RES, CAIPS et les entreprises d'insertion qui y participent.

Ainsi, au-delà de ces critères définis dans le décret, Atout EI souhaite mieux connaître le public-cible et disposer des informations suivantes:

- ◇ La répartition des travailleurs selon leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, niveau de formation et orientation de la formation, statut avant l'entrée dans l'EI).
- ◇ La répartition des travailleurs selon le régime de travail (temps plein/temps partiel).
- ◇ La durée moyenne de maintien dans le dispositif.
- ◇ L'évolution des travailleurs au sein des EI (gestion participative, évolution...).
- ◇ L'évolution des personnes qui sont passées dans le dispositif «d'insertion».

En 2012, Atout EI va se lancer dans la deuxième phase du projet CoJEST: les relations entre EI et entreprises dites « classiques ».



Projet API FOREM 2011-2012

Ce projet vise à établir une synergie entre des structures préexistantes pour créer une action intégrée visant à mettre à l'emploi, essentiellement en titre-service, 12 stagiaires non francophones par an.

Concrètement, il s'agit pour les associations partenaires (Gavroche EFT, Centre Liégeois de Formation OISP, Mode d'Emploi, Atout EI, l'IDESS du CPAS de Beyne-Heusay et l'Aide aux Personnes Déplacées), de proposer une formation concomitante et un appui logistique aux stagiaires afin de les amener à un emploi. Ces stagiaires d'origine étrangère auront bénéficié, principalement, des dernières mesures de régularisation. L'attention sera particulièrement portée sur les femmes.

Atout EI sera partenaire dans le volet insertion sur base d'une mise en contact avec les employeurs en EI.

Projet Européen ASTI - 2012- 2013

Ce projet en partenariat avec Le FOREM, Atout EI, le CIRIEC, SOFIE, Randstad Diversity du côté belge ainsi que des partenaires français et italiens propose d'étudier les modalités de mise en place d'une coopération entre les entreprises d'économie sociale (en particulier les entreprises d'insertion), les entreprises commerciales et le service public de l'emploi au départ des structures partenariales locales que sont par exemple pour la Wallonie : les Maisons de l'Emploi.

L'objectif de ce projet serait de visibiliser les opportunités que peuvent représenter les entreprises d'insertion afin de favoriser l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, mais également d'identifier le rôle que peut jouer l'entreprise d'économie classique.

Au travers d'une étude comparative suivie d'une expérimentation locale, ce projet souhaite mettre en évidence des bonnes pratiques transférables et assurer dès lors une coopération pérenne entre les acteurs du projet pour au final augmenter l'insertion dans l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi.

Ce projet doit encore être accepté et devrait débuter dans le courant de l'année 2012.

Coopérative « Buy Together » - 2012

Suite à une présentation de la centrale de marchés "Buy TOGETHER", le Conseil d'Administration d'Atout EI a décidé de soutenir cette initiative innovante et audacieuse en s'y associant en tant que membre fondateur (sous réserve qu'elle soit effective-



ment lancée). Il s'agit d'une centrale de marchés et d'achats par et pour les acteurs de l'économie sociale. A travers cette coopérative, la Fédération aura l'opportunité de proposer à ses membres de devenir coopérateur de la SCRL et de bénéficier de produits et de services de qualité à un moindre coût financier et humain en mutualisant les achats de fournitures de bureau, de mobilier, d'électricité, de carburant, d'assurances, de téléphonie, etc. avec l'ensemble des coopérateurs de la SCRL Buy TOGETHER.

Lors de l'AG du 26 avril 2012, ce projet sera présenté à l'ensemble des membres d'Atout EI et le porteur de projet, Michel Visse, sera présent afin de répondre concrètement aux questions des représentants des EI.





LEXIQUE ET ABRÉVIATIONS

- * AC : Agences-conseil agréées par la Région wallonne pour la création et à l'accompagnement d'entreprises d'économie sociale dont la moitié au moins sont des entreprises d'économie sociale marchande.
- * Activa : Aide à la promotion de l'emploi, qui réduisent les cotisations ONSS à payer par les employeurs qui engagent des travailleurs appartenant à un groupe-cible bien défini.
- * AG : Assemblée générale d'une association, d'une entreprise.
- * APE : Les aides à la Promotion de l'Emploi (Secteur marchand) consistent à octroyer sous la forme de points, une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs.
- * Art. 60 : Il s'agit de l'article de loi (et par extension la personne employée dans ces conditions) qui permet au CPAS d'engager sous contrat de travail une personne afin de lui ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquérir une expérience professionnelle. Le contrat de travail est exécuté soit au sein du CPAS soit auprès d'un tiers comme une entreprise d'insertion.
- * BNB : Banque nationale de Belgique.
- * CA : Conseil d'administration d'une association, d'une entreprise.
- * CERISIS : Centre de recherche pour la solidarité et l'innovation sociale de l'Université catholique de Louvain.
- * CMS : Content management system, système de gestion du contenu d'un site internet.
- * CoJEST : Coopération pour un Jobcoaching vers et dans l'Emploi visant la Stabilisation du Travailleur, c'est un projet financé par la Région wallonne et le Fonds social européen.
- * CP : Commission paritaire.
- * CWES : Conseil wallon de l'économie sociale.
- * D.E.S.I.R. : Projet INTERREG D.E.S.I.R., c'est-à-dire de Développement de l'Economie Sociale Inter-Régional, mené par ConcertES et auquel Atout EI participe.
- * DEDP : Le demandeur d'emploi difficile à placer est un demandeur d'emploi qui, au moment de son engagement, est inscrit comme demandeur d'emploi au FOREM et n'est pas titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.



- * DEDP+ : Le demandeur d'emploi particulièrement difficile à placer est soit :
 - Un demandeur d'emploi qui, au moment de son engagement est inscrit comme demandeur d'emploi auprès du FOREM depuis 12 mois, n'est pas titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, n'a pas bénéficié d'un enseignement de plein exercice au cours des 12 derniers mois, n'a pas travaillé plus de 150 heures comme salarié ou plus d'un trimestre comme indépendant et pour lequel l'entreprise bénéficie d'une subvention.
 - Un demandeur d'emploi qui, au moment de son engagement est inscrit comme demandeur d'emploi auprès du FOREM, bénéficie du RIS (revenu d'intégration sociale), n'est pas titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et pour lequel l'entreprise bénéficie d'une subvention.
- * EFT : Entreprise de formation par le travail..
- * FSE : Fond social européen.
- * IDESS : Structure (ASBL, SFS ou CPAS) agréée afin d'offrir à des particuliers habitant en Région wallonne des services de proximité: petits travaux dans la maison, pour l'entretien des cours et jardins et des services destinés à un public précarisé: taxi social, buanderie sociale, magasin social.
- * OISP : Organisation d'insertion socioprofessionnelle.
- * R.O.I. : Règlement d'ordre intérieur.
- * RW : Région wallonne (SPW—service public Wallonie)
- * SCRLFS : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale. La société coopérative est une forme de société souvent utilisée pour la société à finalité sociale.
- * SINE : Mesure fédérale d'"économie d'insertion sociale" qui favorise, grâce à l'utilisation active des allocations de chômage, la réinsertion de chômeurs très difficiles à placer dans l'économie sociale d'insertion.
- * SOWECSOM : SOCIETE WALLONNE D'ECONOMIE SOCIALE MARCHANDE, constituée le 6 juillet 1995, par la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W.), en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Région Wallonne et les Organisations syndicales. Elle a pour objet de promouvoir le développement de l'économie sociale en région wallonne via le financement de projet d'entreprises d'économie sociale marchande et d'autres structures d'économie sociale (EFT, OISP, ETA, CFP).
- * SYNECO : Agence-conseil, partenaire d'Atout EI dans l'étude menée dans le cadre du projet D.E.S.I.R. sur les EI actives dans les titres-services.
- * TS : Secteur des titres-services.
- * UCM : Union des classes moyennes.
- * UNIPSO : Union des entreprises à profit social.
- * UWE: Union wallonne des entreprises.





ANNEXES

Composition du Conseil d'administration 2011

Le Conseil d'administration est composé de 12 structures:

	Représenté par:		Assurant le rôle de:
AGE D'OR SERVICES	LABABSA	Ophélie	Vice-Président
BTEAM	WAYTECK	Philippe	Administrateur
CAIPS	VRANCKEN	Jean-Luc	Administrateur
La LORRAINE 95	MICHEL	Yves	Administrateur
LES COUPS DE POUCE FLEURUSIENS	CANON	Georget	Administrateur
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-Président
PROXEMIA	BERNARD	Eric	Président
RECMA	GUITARD	Claudiel	Administratrice
SAW-B	COLLARD	Marie-Caroline	Administratrice
TRINK-HALL CAFE	FOGUENNE	François	Administrateur
TRI-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur
TRUSQUIN Titres-services	BORCY	Patrice	Administrateur

Composition du Bureau 2011

	Représenté par:		assurant le rôle de:
AGE D'OR SERVICES	LABABSA	Ophélie	Vice-président
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-président
PROXEMIA	BERNARD	Eric	Président
TRI-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur
TRUSQUIN TITRES-SERVICES	BORCY	Patrice	Administrateur



Equipe opérationnelle 2012

CHRONIS	Anne-Sophie	Conseillère communication
DISTECHE	Benjamin	Conseiller juridique
JAMOYE	Marie-Céline	Conseillère économique
POLLENUS	Jean-Pierre	Directeur

Partenaires d'Atout EI

CAIPS

La Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale est une fédération représentant les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et auparavant les Entreprises d'Insertion (EI).

FEBECOOP

FEBECOOP promeut les valeurs de l'entrepreneuriat coopératif et d'économie sociale auprès des milieux politique, économique, académique et institutionnel et défend ses membres en exerçant des représentations sur les plans européen, fédéral et régional.

R.E.S.

Le Réseau d'Entreprise Sociales est un réseau pluraliste composé d'entreprises qui visent la création d'emplois durables en offrant ainsi la possibilité à leurs travailleurs d'initier une démarche de reconquête de citoyenneté.

SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises

L'asbl SAW-B, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, est une fédération d'économie sociale pluraliste. Sa mission est de soutenir le développement d'une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement.

